



Syndicat CGT des ex-salariés JOB
12 Rue Franz SCHUBERT
31200 Toulouse
Tel: 05 61 57 91 44
Fax: 05 61 57 19 24
E-MAIL: asojob@9online.fr

1^{er} CONGRES DU SYNDICAT CGT DES EX-SALARIES JOB

VENDREDI 17 DECEMBRE 2004
A LA SALLE POLYVALENTE
DE LA MAIRIE ANNEXE
DES 7 DENIERS

DOCUMENT D'ORIENTATION



Depuis son dernier congrès, le syndicat JOB a été confronté aux pires offensives libérales :
Délocalisation de la transformation de sa production
En 1995.
Fermeture du site industriel en 2001.

Les valeurs de solidarité portées, depuis sa création par le syndicat CGT JOB et l'engagement militant de la plus part des salariés licenciés et des retraités, ont permis de maintenir la structure syndicale, de

garder un rapport de force pour que le plan social soit respecté et que chacun dans l'honneur et la dignité puisse retrouver un statut social.

D'autres combat citoyens et militants sont portés par le syndicat. Ce congrès se doit, bien sur de faire le bilan de l'activité depuis la fermeture de l'usine, mais surtout d'ouvrir des perspectives et donner des orientations nouvelles pour améliorer et développer l'activité du syndicat.

1. Des nouvelles solidarités pour un statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle :

- 1.1 Suite aux premiers licenciements secs chez JOB en 1996, le syndicat CGT JOB s'est doté d'un outil et d'une organisation pour l'aide au retour à l'emploi avec la création de l'association APRES JOB.
- 1.2 Cet outil reconnu aujourd'hui par tous, a permis, bien sur d'aider au reclassement des anciens salariés de JOB, mais également de reclasser des militants issus d'autres entreprises et privés d'emploi.
- 1.3 Le syndicat se doit de développer ces nouvelles solidarités et soutient l'initiative du microprojet permettant à trente privé d'emploi de bénéficier de la structure et de son savoir-faire.

- 1.4 Les combats menés par le syndicat pour maintenir les acquis et ce malgré la fermeture de l'usine (respect du plan social, médaille du travail, maintien des droits ASSEDIC sans recalcul après la mise en application de l'accord UNEDIC, les 9500 Francs, les retraites complémentaires...) s'inscrivent évidemment dans la logique revendicative portée par le syndicat.
- 1.5 Il n'empêche que le démantèlement du tissu industriel, des emplois qui vont avec et les attaques portées par le gouvernement et le MEDEF sur les acquis sociaux (retraites, protection sociale ...) montrent qu'il est de plus en plus d'actualité de revendiquer une sécurité sociale professionnelle pour tous.
- 1.6 Le travail effectué par le syndicat dans le cadre des différentes négociations lors des comités de suivi du plan social, a permis de gagner des droits nouveaux comme celui de la formation professionnelle qualifiante et le droit à l'emploi pour tous.
- 1.7 Des étudiants, des universitaires, des photographes, des musiciens, des réalisateurs, des politiques, des associations, des sociologues et bien d'autres, composants un large panel représentatif de la société actuelle, se sont associés à la démarche revendicative et solidaire des anciens de JOB pour la préservation de la mémoire collective ouvrière.
- 1.8 Dans les prochains mois, un livre sur l'histoire des papeteries en Midi Pyrénées, du syndicalisme et plus particulièrement chez JOB, sortira. Ce livre, comme les différents films réalisés sur l'activité du syndicat, des thèses, des expositions, une pièce de théâtre... sont le résultat de la mobilisation du syndicat, avec comme fil conducteur la référence de l'attachement des salariés à leur outil de travail, leur professionnalisme et leur aspiration à vivre dignement du fruit de leur travail grâce à leur implication syndicale.
- 1.9 Cet engagement a trouvé un large écho auprès des populations du quartier des sept Deniers. La manifestation du 1^{er} juillet 2004, où l'ensemble des associations du quartier, avec JOB, a défilé sous la banderole « Un JOB, un quartier, un projet citoyen et musical au sept Deniers » est l'exemple même de ce vers quoi doit évoluer le syndicat. De nouvelles solidarités ont vu le jour, le syndicat y a activement contribué, le bâtiment Amiral, réhabilité en espace public et culturel, sera le fruit exemplaire d'une collaboration entre différents acteurs de la vie d'un quartier, de citoyens et la CGT.
- 1.10 Une brèche a été ouverte pour que le syndicalisme soit reconnu comme force de rassemblement, d'initiative, de propositions. Des riverains, des citoyens revendiquent aujourd'hui une véritable démocratie participative de proximité qui doit aboutir à la création d'un lieu de vie accessible à tous. La CGT élément fédérateur dans ce dossier, a gagnée la bataille des idées, reste au syndicat CGT JOB de poursuivre dans l'incitation de l'implication du citoyen dans tous les grands projets de société. Ceci est et doit être une des priorités du syndicat : rassembler, fédérer, revendiquer et gagner solidairement de nouveaux droits.



2. Syndicalisation, démocratie, organisation :

- 2.1 Le 47^{ème} congrès de la CGT, a acté l'objectif d'atteindre le million d'adhérents. L'objectif peut paraître ambitieux, voire utopiste, surtout pour le syndicat JOB, car l'entreprise n'existe plus.
- 2.2 Il pourrait donc sembler logique que le nombre de syndiqué régresse et qu'avec le temps la CGT JOB disparaisse. Les syndiqués ne se sont pas inscrits dans cette logique, et s'est avec satisfaction, que presque quatre ans après la fermeture de l'usine, le syndicat peut afficher un nombre de syndiqué égal à celui qui été le sien avant la liquidation de JOB.
- 2.3 Néanmoins, ce résultat n'est pas satisfaisant, le travail réalisé par le syndicat doit permettre d'aller au renforcement et de convaincre des ex collègues, des camarades de se syndiquer.
- 2.4 82% des syndiqués, travaillent aujourd'hui dans une entreprise ou il n'existe pas de syndicat CGT. La décision de modifier les statuts pour devenir un syndicat multi professionnel de salariés en recherche d'emploi ou travaillant dans différentes entreprises, est une organisation nouvelle qui permet de répondre aux aspirations et revendications légitimes des syndiqués. Aux vues de la multitudes d'entreprises ou les syndiqués JOB sont implantés, ils doivent participer à communiquer et véhiculer les idées de la CGT et parrainer l'implantation de nouvelles bases syndicales.
- 2.5 La vie démocratique doit être une priorité, la mise en place de la charte de la vie syndicale, incluant le droit et le devoir de chaque syndiqué, mais également les responsabilités que doit assumer l'organisation syndicale et sa direction, apparaît comme une réponse aux exigences d'un syndicalisme qui se doit d'être au plus près des préoccupations des salariés.
- 2.6 Ces changements impliquent notamment le développement d'un syndicalisme de proximité, apportant des solutions aux revendications des salariés, des syndiqués.
- 2.7 La spécificité des ICTAM, n'est plus prise en compte au syndicat JOB, depuis l'arrêt de la section UGICT. Une des priorité du syndicat doit être de réactiver cette activité.
- 2.8 L'implication des syndiqués JOB sur les questions « emploi- formation », doit permettre d'aider au renforcement. Il convient de mettre en place un plan de syndicalisation, ciblant, bien sur les déserts syndicaux ou les syndiqués JOB travaillent, mais également en proposant l'adhésion aux privés d'emploi qui adhèrent aux projets d'APRES JOB.
- 2.9 La population retraité des anciens salariés JOB n'est pas syndiqué au niveau ou elle devrait l'être. Le syndicat, avec sa section de retraités doit créer les conditions pour que les retraités, qui par ailleurs s'impliquent fortement dans l'activité militante puissent être syndiqués.

2.10 La spécificité du syndicat JOB, et l'expérience accumulée depuis que le syndicat fonctionne sans l'entreprise, permet aux militants de mieux appréhender les enjeux du syndicalisme confédéré. Comme défini au 47^{ème} congrès, les modifications de structures et des modes de fonctionnement de la CGT, sont nécessaires. Le syndicat souscrit pleinement à ces nouvelles orientations et est à la disposition de la CGT pour participer à la réflexion collective sur cette mutation.

3. Moyens financiers, cotisations : Répondre à des besoins nouveaux.

- 3.1 La cotisation du syndiqué a une double fonction, acter son adhésion à la CGT et donner les moyens à ses structures de fonctionner. Or, si cet objectif n'est plus atteint, ou ne permet plus de répondre totalement aux besoins liés à l'activité revendicative, il faut travailler la question tout en gardant cette double fonction en ligne de mire. Ce constat a conduit la confédération à mettre en débat lors du dernier congrès confédéral, un nouveau système de cotisation.
- 3.2 L'autre moyen de trouver les ressources nécessaires est de jouer sur la hauteur des cotisations et sur le nombre de cotisants. Les statuts de la CGT fixent la cotisation à 1% du salaire net. Le changement de statut social des adhérents au syndicat JOB, du fait de leur nouvelle situation professionnelle, impose au syndicat de faire un état précis de la rémunération de chacun pour avoir des cotisations réellement à 1%.
- 3.3 Une grande partie des moyens de fonctionnement du syndicat, sont liés à la mutualisation des moyens mis en place avec l'association APRES JOB. Ne devrions nous pas réfléchir, au sein même de la CGT, à une mise en commun des moyens entre toutes les structures, pour assurer des économies de fonctionnement tout en développant l'activité revendicative ? Le syndicat JOB se doit de travailler avec toutes les organisations de la CGT, pour plus de solidarité et mieux confédéraliser les moyens.
- 3.4 La volonté confédérale qui a présidé à la réforme de la cotisation, répond à deux objectifs : Réduire les inégalités au sein même de l'organisation et faire jouer les solidarités entre les structures en confédéralisant la gestion des moyens financiers et ses flux. Des lors, il est important que le débat sur les structures tienne compte des évolutions de notre temps. L'émergence du fait régional, plus marqué suite à la décentralisation en cours, la réalité de la dimension internationale et européenne à laquelle la CGT veut correspondre, doivent être pris en compte dans l'affectation des ressources de cotisation.
- 3.5 La régularisation des paiements est un facteur d'optimisation des finances. Le syndicat JOB, s'y est toujours employé et prend l'engagement de continuer à œuvrer au sein des collectifs auxquels il participe, pour que les cotisations soient reversées des quelles sont perçues. Le cas du SILPAC 31 (coordination des syndicats de la Haute Garonne élargie aux départements limitrophes) est l'exemple même du travail qu'il reste à accomplir pour que toutes les organisations affiliées à ce collectif soient à jour de leurs cotisations.